

2015-0158  
2015-02-10

**Étiquette du contenant**

GROUPE	1B	INSECTICIDE
--------	----	-------------

**PYRINEX<sup>MD</sup> 480 EC**

**pour les cultures vivrières**

**Insecticide**

**CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE**

**AGRICOLE**

**Contient du chlorpyrifos**

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les habitations ou autres aires résidentielles, telles que les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux, ni autour de celles-ci. Il est interdit aux particuliers ou autres utilisateurs non accrédités d'utiliser ce produit.

**DANGER**



**POISON**

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU  
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION**

**TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**GARANTIE : Chlorpyrifos 480 g/L**  
Avertissement, contient l'allergène soya

**N° D'HOMOLOGATION 23705 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

Adama Agricultural Solutions Canada Ltd.  
302 - 179 McDermot Avenue  
Winnipeg, MB  
R3B 0S1  
855-264-6262

**CONTENU NET : 2- 210 litres**

DÉTACHER LE MODE D'EMPLOI EN SUIVANT LE POINTILLÉ. CETTE PARTIE-CI DOIT RESTER  
ATTACHÉE AU CONTENANT.

## **MISES EN GARDE**

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

MORTEL OU TOXIQUE EN CAS D'INGESTION. IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU.

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne manipuler le produit que lorsque la ventilation est adéquate. Porter des vêtements de protection, des gants imperméables et des lunettes de protection contre les produits chimiques lors de la manipulation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements avant de les réutiliser. Détruire les articles en cuir contaminés, y compris les chaussures. Ne pas appliquer ce produit de manière à exposer les travailleurs ou autres personnes, directement ou par la dérive.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada : [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## **MISES EN GARDE À L'INTENTION DES PRÉPOSÉS AU MÉLANGE OU AU CHARGEMENT**

### **Pour les formulations emballées dans des récipients de plus de 10 L**

Les préposés au mélange ou au chargement doivent employer un système de chargement fermé à transfert mécanique. Ils doivent également porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon
- des gants résistant aux produits chimiques
- un respirateur à adduction d'air filtré muni d'un filtre de série -R ou -P
- des chaussettes et des chaussures

### **Pour les formulations emballées dans des récipients de 10 L ou moins**

Les préposés au mélange ou au chargement doivent porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques
- un tablier résistant aux produits chimiques
- des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes
- un respirateur à adduction d'air filtré muni d'un filtre de série -R ou -P

## **MISES EN GARDE À L'INTENTION DES OPÉRATEURS ANTIPARASITAIRES**

Ne pas appliquer à l'aide d'un équipement de nettoyage manuel à haute pression.

Les opérateurs antiparasitaires se servant d'un appareil d'épandage au sol à cabine fermée doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques lorsqu'ils quittent la cabine pour effectuer un nettoyage ou des réparations (il faut enlever les gants avant de pénétrer dans la cabine de nouveau)
- des chaussettes et des chaussures

Les opérateurs antiparasitaires se servant d'un appareil d'épandage au sol à cabine ouverte doivent porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques
- des chaussettes et des chaussures

Les opérateurs antiparasitaires se servant d'un équipement d'épandage aérien doivent utiliser une cabine fermée et porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des chaussettes et des chaussures

Les opérateurs antiparasitaires se servant d'un équipement manuel doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long

- une combinaison résistant aux produits chimiques et un casque protecteur (si la pulvérisation est dirigée vers le haut)
- des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes
- des gants résistant aux produits chimiques
- un respirateur à adduction d'air filtré muni d'un filtre de série -R ou -P

**PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES**  
**DANGERS**

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. NE PAS contaminer l'approvisionnement en eau d'irrigation, en eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les ravageurs aquatiques. Il ne faut pas récolter pour la consommation humaine ou animale les céréales plantées comme culture de couverture et traitées à l'insecticide PYRINEX 480 EC pour cultures vivrières si le traitement a été effectué dans les 60 jours avant la récolte. Récupérer la matière renversée à l'aide d'une matière absorbante et l'éliminer selon une manière approuvée.

TOXIQUE pour les oiseaux. TOXIQUE pour les mammifères sauvages. Ce produit est TOXIQUE pour les abeilles exposées directement au produit pendant le traitement, à la dérive ou aux résidus présents sur les plantes en fleurs. Ne pas utiliser sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs. TOXIQUE pour certains insectes bénéfiques. Minimiser la dérive de pulvérisation en vue de réduire les effets nocifs sur les insectes bénéfiques dans les habitats situés près de la zone de traitement telle que les haies et les forêts-parcs.

NE PAS traiter de plantes ou de mauvaises herbes en fleurs avec ce produit ni permettre qu'il dérive en direction de celles-ci si des abeilles butinent dans le secteur traité. Les opérateurs antiparasitaires doivent informer les apiculteurs de la région avant le traitement si des ruches se trouvent dans les champs adjacents. Minimiser la dérive de pulvérisation en vue de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés près de la zone de traitement.

Afin d'éviter la contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, il convient d'examiner les conditions et les caractéristiques du site avant de procéder au traitement. Parmi les conditions et caractéristiques pouvant favoriser le ruissellement figurent notamment les épisodes de fortes précipitations, un sol en pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex., sol compacté ou sol à texture fine, tel que l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une pluie abondante est prévue.

Le potentiel de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

**PREMIERS SOINS**

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Le chlorpyrifos, un composé organophosphoré, est un inhibiteur de la cholinestérase. Parmi les symptômes typiques d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase, on compte les maux de tête, les nausées, l'étourdissement, les sueurs, la salivation, l'écoulement nasal et le larmoiement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent aller jusqu'à des secousses musculaires, une faiblesse, des tremblements, un manque de coordination, des vomissements, des crampes abdominales et de la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas d'évanouissement, d'incontinence, de convulsions et de dépression respiratoire avec composante cardiovasculaire secondaire. Traiter selon les symptômes. Après une exposition, des tests de cholinestérase du plasma et des globules rouges peuvent indiquer le degré d'exposition (les données de référence sont utiles). L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Les oximes, comme le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique s'ils sont administrés à un stade précoce; or, ils doivent être utilisés uniquement avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

**REMARQUE :** Le produit contient un solvant à base de distillat de pétrole.

Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Si un lavage est administré, suggérer un examen endotrachéal et/ou œsophagien. Le danger dû à l'aspiration doit être évalué en fonction de la toxicité lorsqu'on considère un lavage gastrique. En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique, après la décontamination.

### **DANGERS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**COMBUSTIBLE.** Ne pas entreposer ni utiliser près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

### **ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**Brochure détachable**

GROUPE	<b>1B</b>	INSECTICIDE
--------	-----------	-------------

**PYRINEX<sup>MD</sup> 480 EC**

**pour les cultures vivrières**

**Insecticide**

**CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE**

**AGRICOLE**

**Contient du chlorpyrifos**

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les habitations ou autres aires résidentielles, telles que les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux, ni autour de celles-ci. Il est interdit aux particuliers ou autres utilisateurs non accrédités d'utiliser ce produit.

**DANGER**



**POISON**

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU  
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION**

**TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**GARANTIE : Chlorpyrifos 480 g/L**  
Avertissement, contient l'allergène soya

**N° D'HOMOLOGATION 23705 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

Adama Agricultural Solutions Canada Ltd.

302 - 179 McDermot Avenue

Winnipeg, MB

R3B 0S1

855-264-6262

**CONTENU NET : 2- 210 litres**

## **MISES EN GARDE**

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

MORTEL OU TOXIQUE EN CAS D'INGESTION. IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU.

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne manipuler le produit que lorsque la ventilation est adéquate. Porter des vêtements de protection, des gants imperméables et des lunettes de protection contre les produits chimiques lors de la manipulation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements avant de les réutiliser. Détruire les articles en cuir contaminés, y compris les chaussures. Ne pas appliquer ce produit de manière à exposer les travailleurs ou autres personnes, directement ou par la dérive.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada : [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## **MISES EN GARDE À L'INTENTION DES PRÉPOSÉS AU MÉLANGE OU AU CHARGEMENT**

### **Pour les formulations emballées dans des récipients de plus de 10 L**

Les préposés au mélange ou au chargement doivent employer un système de chargement fermé à transfert mécanique. Ils doivent également porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon
- des gants résistant aux produits chimiques
- un respirateur à adduction d'air filtré muni d'un filtre de série -R ou -P
- des chaussettes et des chaussures

### **Pour les formulations emballées dans des récipients de 10 L ou moins**

Les préposés au mélange ou au chargement doivent porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques
- un tablier résistant aux produits chimiques
- des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes
- un respirateur à adduction d'air filtré muni d'un filtre de série -R ou -P

## **MISES EN GARDE À L'INTENTION DES OPÉRATEURS ANTIPARASITAIRES**

Ne pas appliquer à l'aide d'un équipement de nettoyage manuel à haute pression.

Les opérateurs antiparasitaires se servant d'un appareil d'épandage au sol à cabine fermée doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques lorsqu'ils quittent la cabine pour effectuer un nettoyage ou des réparations (il faut enlever les gants avant de pénétrer dans la cabine de nouveau)
- des chaussettes et des chaussures

Les opérateurs antiparasitaires se servant d'un appareil d'épandage au sol à cabine ouverte doivent porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques
- des chaussettes et des chaussures

Les opérateurs antiparasitaires se servant d'un équipement d'épandage aérien doivent utiliser une cabine fermée et porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des chaussettes et des chaussures

Les opérateurs antiparasitaires se servant d'un équipement manuel doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long

- une combinaison résistant aux produits chimiques et un casque protecteur (si la pulvérisation est dirigée vers le haut)
- des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes
- des gants résistant aux produits chimiques
- un respirateur à adduction d'air filtré muni d'un filtre de série -R ou -P

## **PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES**

### **DANGERS**

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. NE PAS contaminer l'approvisionnement en eau d'irrigation, en eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les ravageurs aquatiques. Il ne faut pas récolter pour la consommation humaine ou animale les céréales plantées comme culture de couverture et traitées à l'insecticide PYRINEX 480 EC pour cultures vivrières si le traitement a été effectué dans les 60 jours avant la récolte. Récupérer la matière renversée à l'aide d'une matière absorbante et l'éliminer selon une manière approuvée.

TOXIQUE pour les oiseaux. TOXIQUE pour les mammifères sauvages. Ce produit est TOXIQUE pour les abeilles exposées directement au produit pendant le traitement, à la dérive ou aux résidus présents sur les plantes en fleurs. Ne pas utiliser sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs. TOXIQUE pour certains insectes bénéfiques. Minimiser la dérive de pulvérisation en vue de réduire les effets nocifs sur les insectes bénéfiques dans les habitats situés près de la zone de traitement telle que les haies et les forêts-parcs.

NE PAS traiter de plantes ou de mauvaises herbes en fleurs avec ce produit ni permettre qu'il dérive en direction de celles-ci si des abeilles butinent dans le secteur traité. Les opérateurs antiparasitaires doivent informer les apiculteurs de la région avant le traitement si des ruches se trouvent dans les champs adjacents. Minimiser la dérive de pulvérisation en vue de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés près de la zone de traitement.

Afin d'éviter la contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, il convient d'examiner les conditions et les caractéristiques du site avant de procéder au traitement. Parmi les conditions et caractéristiques pouvant favoriser le ruissellement figurent notamment les épisodes de fortes précipitations, un sol en pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex., sol compacté ou sol à texture fine, tel que l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une pluie abondante est prévue.

Le potentiel de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

### **PREMIERS SOINS**

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Le chlorpyrifos, un composé organophosphoré, est un inhibiteur de la cholinestérase. Parmi les symptômes typiques d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase, on compte les maux de tête, les nausées, l'étourdissement, les sueurs, la salivation, l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent aller jusqu'à des secousses musculaires, une faiblesse, des tremblements, un manque de coordination, des vomissements, des crampes abdominales et de la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas d'évanouissement, d'incontinence, de convulsions et de dépression respiratoire avec composante cardiovasculaire secondaire. Traiter selon les symptômes. Après une exposition, des tests de cholinestérase du plasma et des globules rouges peuvent indiquer le degré d'exposition (les données de référence sont utiles). L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Les oximes, comme le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique s'ils sont administrés à un stade précoce; or, ils doivent être utilisés uniquement avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

**REMARQUE :** Le produit contient un solvant à base de distillat de pétrole.

Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Si un lavage est administré, suggérer un examen endotrachéal et/ou œsophagien. Le danger dû à l'aspiration doit être évalué en fonction de la toxicité lorsqu'on considère un lavage gastrique. En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique, après la décontamination.

### **DANGERS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**COMBUSTIBLE.** Ne pas entreposer ni utiliser près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

L'insecticide PYRINEX 480 EC pour cultures vivrières agit contre divers insectes nuisibles comme insecticide d'ingestion, au contact et sous l'action des vapeurs. Il ne présente aucune action systémique et son action résiduelle est de courte durée lorsqu'il est exposé à la lumière ultraviolette (UV) en présence d'une légère humidité. L'absence de lumière UV prolonge l'activité résiduelle. Utiliser la dose supérieure d'insecticide PYRINEX 480 EC pour cultures vivrières lorsque la surface du sol à traiter est extrêmement sèche ou en cas de fortes infestations d'insectes nuisibles. Ne pas incorporer les traitements de préplantation aux sols organiques. Si on la pratique, l'incorporation aux sols minéraux doit rester superficielle (5 cm de profondeur). Pour l'application foliaire, on obtient les meilleurs résultats en effectuant le traitement en début de soirée. Le traitement doit utiliser suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète du sol, de la végétation ou des insectes nuisibles ciblés.

### **Délais de sécurité**

Le délai de sécurité prescrit est de 24 heures pour toutes les cultures, sauf le chou-fleur (délai de 10 jours).

### **INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE**

Ajouter la quantité requise d'insecticide PYRINEX 480 EC pour cultures vivrières dans le réservoir de pulvérisation rempli au  $\frac{2}{3}$  avec le volume de pulvérisation final voulu, en agitant. Ajouter le reste de l'eau nécessaire pour atteindre le volume final voulu. Pour assurer un mélange homogène, laisser l'agitateur en marche durant le mélange et l'application. Pour empêcher la phytotoxicité, ne pas mélanger avec d'autres pesticides ni traiter les plantes soumises à une sécheresse extrême.

### **ENTREPOSAGE**

Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination des déchets. Éviter d'entreposer le produit à une température élevée. Craint l'humidité. Éviter de contaminer l'eau, les acides ou les alcalins. Ne pas entreposer le produit près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue. Garder le contenant fermé.



## **ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## **ÉPANDAGE AÉRIEN**

### **Mode d'emploi**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef*, élaboré par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (p. ex., plantations brise-vent) ou aquatique vulnérable.

### **Mises en garde concernant l'opérateur**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-212-661-9800. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :  
Autres précautions et doses recommandées : voir les directives propres à chaque culture.

### MODE D'EMPLOI

#### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, PYRINEX 480 EC pour cultures vivrières, insecticide du groupe 1B. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à PYRINEX 480 EC pour cultures vivrières et à d'autres insecticides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner le PYRINEX 480 EC pour cultures vivrières ou les insecticides du même groupe 1B avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Adama Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1 855-264-6262

#### Zones tampons en vue de protéger les habitats aquatiques

**Toutes les applications : NE PAS** procéder à l'épandage pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer le produit lorsque les vents soufflent en rafales.

**Épandage aérien : NE PAS** appliquer le produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol au-dessus du site d'épandage. Seules les buses de type CP® sont permises, avec les restrictions suivantes relatives au réglage :

Type de buse	Restriction
CP®	PAS de déflexion supérieure à 30°

#### Zones tampons

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous doivent être aménagées entre le point d'application directe et la limite la plus rapprochée en aval des habitats aquatiques sensibles (tels que : lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, cours d'eau, réservoirs et zones humides) et des habitats estuariens ou marins.

#### Épandage aérien

Pour l'épandage aérien, il faut aménager une zone tampon de 100 mètres pour protéger les habitats aquatiques.

## Traitement par vaporisateur agricole<sup>1,2</sup>

Dose (L/ha)	Zones tampons (mètres) requises pour protéger les habitats aquatiques d'une profondeur de :		
	< 1 mètre	1 à 3 mètres	> 3 mètres
Jusqu'à 1,2	50	40	30
Plus de 1,2 et moins de ou égal à 2,4	55	45	35
Plus de 2,4 et jusqu'à 4,8	60	50	40

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits qui composent le mélange en cuve et respecter la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive) des produits faisant partie du mélange en cuve et appliquer en utilisant la pulvérisation de catégorie la plus grossière (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits qui composent le mélange en cuve.

<sup>1</sup> Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

<sup>2</sup> Il n'est pas nécessaire d'aménager une zone tampon pour les traitements de bassinage (p. ex., arrosage du pied pour supprimer la mouche du chou, la mouche de l'oignon et la mouche des légumineuses).

**NE PAS** appliquer ce produit directement sur les habitats aquatiques (tels que : lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, cours d'eau, réservoirs, fossés et zones humides) ni sur les habitats estuariens ou marins.

**NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, l'approvisionnement en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

L'épandage aérien n'est permis que lorsque indiqué dans le mode d'emploi.

Il faut respecter un intervalle de replantation de 30 jours entre le traitement et les semis des cultures de rotation, sauf le radis, le chou chinois, le pak-choï et les choux, n'ayant aucune restriction relative à la replantation.

Cultures, organismes nuisibles	Doses et modes d'emploi
<b>CANOLA</b>	Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte. Le traitement est permis à l'aide d'un appareil au sol ou par épandage aérien. Attendre 1 jour avant de pénétrer dans les champs traités.
Légionnaire bertha, autographe de la luzerne, noctuelle ponctuée	Dose de 0,75 à 1 litre dans 50 à 200 L/ha pour un appareil de pulvérisation au sol, ou dans 10 à 30 L/ha pour épandage aérien. Pulvériser sur les feuilles. Choisir le taux de dilution le plus élevé lorsque les infestations sont graves et que le feuillage est dense. Pulvériser le soir pour éviter de nuire aux pollinisateurs.
Fausse-teigne des crucifères (larves)	Dose de 1 à 1,5 litre dans 50 à 200 L/ha pour un appareil de pulvérisation au sol, ou dans 40 L/ha pour épandage aérien. Pulvériser sur les feuilles. Choisir le taux de dilution le plus élevé lorsque les infestations sont graves et que le feuillage est dense. Pulvériser le soir pour éviter de nuire aux pollinisateurs.

Cultures, organismes nuisibles	Doses et modes d'emploi
Punaise terne	Dose de 0,5 à 1 litre dans 50 à 200 L/ha pour un appareil de pulvérisation au sol, ou dans 10 à 30 L/ha pour épandage aérien. Pulvériser sur les feuilles. Choisir le taux de dilution le plus élevé lorsque les infestations sont graves et que le feuillage est dense. Pulvériser le soir pour éviter de nuire aux pollinisateurs.
Légionnaire grise, ver-gris moissonneur, ver-gris orthogonal, ver-gris à dos rouge, ver-gris panaché	Dose de 0,875 à 1,2 litre dans 50 à 200 L/ha pour un appareil de pulvérisation au sol, ou dans 10 à 30 L/ha pour épandage aérien. Pulvériser sur le sol ou sur les feuilles. Ne pas incorporer les traitements de préplantation aux sols organiques. L'incorporation aux sols minéraux ne doit pas dépasser une profondeur de 5 cm.
Sauterelles	Dose de 0,58 à 0,875 litre dans 50 à 200 L/ha pour un appareil de pulvérisation au sol, ou dans 10 à 30 L/ha pour épandage aérien. Pulvériser sur les feuilles. Choisir la dose inférieure contre les jeunes sauterelles et la dose supérieure contre les sauterelles adultes. Il faut appliquer le produit dès que les signes d'infestation se manifestent dans les zones adjacentes non pâturées ni occupées comme les bords de chemins, les emprises et le long des clôtures.
<b>LIN</b>	Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte. Le traitement est permis à l'aide d'un appareil au sol ou par épandage aérien lorsque indiqué. Attendre 1 jour avant de pénétrer dans les champs traités.
Légionnaire bertha	Dose de 0,75 à 1 litre dans 50 à 200 L/ha pour un appareil de pulvérisation au sol et 10 à 30 L/ha pour épandage aérien. Pulvériser sur les feuilles. Choisir le taux de dilution le plus élevé lorsque les larves sont plus grosses ou lorsque le feuillage est dense.
Légionnaire grise, ver-gris moissonneur, ver-gris orthogonal, ver-gris à dos rouge, ver-gris panaché, noctuelle ponctuée	Dose de 0,875 à 1,2 litre dans 50 à 200 L/ha pour un appareil de pulvérisation au sol, ou dans 10 à 30 L/ha pour épandage aérien. Appliquer sur le sol ou sur les feuilles.
<b>LENTILLES</b>	Le traitement est permis à l'aide d'un appareil au sol ou par épandage aérien lorsque indiqué. Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte pour les doses allant jusqu'à 0,875 L/ha. Pour les doses supérieures à 0,875 L/ha, ne pas appliquer moins de 60 jours avant la récolte. Attendre 1 jour avant de pénétrer dans les champs traités.
Ver-gris orthogonal	Dose de 0,875 à 1,2 litre dans 100 à 200 L/ha pour un appareil de pulvérisation au sol, ou dans 20 L/ha pour épandage aérien. Dès l'apparition des dégâts, effectuer un épandage à la volée.
Sauterelles	Dose de 0,60 à 1,2 litre dans 50 à 200 L/ha pour un appareil de pulvérisation au sol, ou dans 10 à 30 L/ha pour épandage aérien. Appliquer une fois par année entre la floraison et le début de la formation des cosses de la culture. Il est essentiel de couvrir uniformément la culture et le couvert. Adopter la dose inférieure contre les jeunes sauterelles et la dose supérieure contre les sauterelles adultes. Il faut appliquer le produit dès que les signes d'infestation se manifestent dans les zones adjacentes non pâturées ni occupées comme les bords de chemins, les emprises et le long des clôtures.

<b>Cultures, organismes nuisibles</b>	<b>Doses et modes d'emploi</b>
<b>MAÏS (CHAMPS, SUCRÉ)</b>	Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer moins de 70 jours avant la récolte. Appareils au sol seulement (PAS D'ÉPANDAGE AÉRIEN). Attendre 1 jour avant de pénétrer dans les champs traités.
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge	<p>TRAITEMENT DU SOL (PRÉSEMIS) : Dose de 2,4 litres dans 200 à 400 L/ha. Pulvériser une fois comme traitement du sol 3 à 7 jours avant les semis. Ne pas incorporer. Appliquer également le long des clôtures adjacentes sur une bande de 15 m de largeur.</p> <p>TRAITEMENT DES SEMIS : Dose de 1,2 à 2,4 litres dans 200 à 400 L/ha. Effectuer un seul épandage à la volée au stade de 2 à 5 feuilles de la culture.</p>
<b>FRAISES</b>	Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Appareils au sol seulement (PAS D'ÉPANDAGE AÉRIEN). Ne pas appliquer moins de 20 jours avant la récolte. Attendre 1 jour avant de pénétrer dans les champs traités.
Noctuelle du fraisier	Dose de 1,172 à 1,2 litre dans 2 000 L/ha. Appliquer une seule fois comme pulvérisation foliaire entre le 1 <sup>er</sup> et le 15 juin. L'usage d'une quantité abondante d'eau permet de mouiller à fond le collet des plantes.
<b>RADIS DU JAPON (LO BOK, DAIKON)</b>	Ne pas traiter plus de 3 fois par saison. Appareils au sol seulement (PAS D'ÉPANDAGE AÉRIEN). Ne pas appliquer moins de 32 jours avant la récolte. Attendre 1 jour avant de pénétrer dans les champs traités.
Mouche du chou	Dose de 0,21 litre dans 1 000 L d'eau par 1 000 m de rangée. Bassinage des rangées ensencées 7, 20 et 35 jours après le semis.
<b>RADIS</b>	Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Appareils au sol seulement (PAS D'ÉPANDAGE AÉRIEN). Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte. Attendre 1 jour avant de pénétrer dans les champs traités.
Mouche du chou	Dose de 85 mL dans 380 L d'eau par 1 000 m de rangée. Bassinage avec les semences au moment du semis.
<b>CÉLERI, CONCOMBRE, POIVRON (VERT)</b>	Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer moins de 70 jours avant la récolte pour le céleri, 40 jours avant la récolte pour le poivron ou moins de 60 jours avant la récolte pour le concombre. Appareils au sol seulement (PAS D'ÉPANDAGE AÉRIEN). Attendre 1 jour avant de pénétrer dans les champs traités.
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge	<p>TRAITEMENT DU SOL : Dose de 2,4 litres dans 200 à 400 L/ha. Traiter le sol une seule fois de 3 à 7 jours avant les semis ou le repiquage. Ne pas incorporer. Traiter également une bande de 15 m dans les vaines clôtures adjacentes.</p> <p>TRAITEMENT DES SEMIS : Dose de 1,2 à 2,4 litres dans 200 à 400 L/ha. Effectuer un seul épandage à la volée au stade de 2 à 5 feuilles.</p>

Cultures, organismes nuisibles	Doses et modes d'emploi
<b>PAK-CHOÏ, BROCOLI, CHOUX DE BRUXELLES, CHOUX, CHOUX-FLEURS, CHOUX CHINOIS</b>	<p>Appareils au sol seulement (PAS D'ÉPANDAGE AÉRIEN). Attendre 1 jour avant de pénétrer dans les champs traités pour le pak-choï et le chou chinois. Attendre 10 jours avant de pénétrer dans les champs traités de choux-fleurs et 1 jour avant de pénétrer dans les champs traités de toutes les autres cultures. [Voir aussi ci-dessous.]</p> <p>Si aucun ajout de granulés de chlorpyrifos n'a été effectué, ne pas traiter plus de 2 fois par saison pour le brocoli, le chou, le chou-fleur, le chou chinois et le pak-choï, et pas plus de 3 fois par saison pour le chou de Bruxelles. Si un ajout de granulés de chlorpyrifos a été effectué, ne pas traiter plus d'une fois par saison pour le brocoli, le chou, le chou-fleur, le chou chinois et le pak-choï, et pas plus de 2 fois par saison pour le chou de Bruxelles. Ne pas appliquer moins de 32 jours avant la récolte de brocoli, de chou de Bruxelles, de chou, de chou-fleur et de chou chinois ou moins de 15 jours avant la récolte de pak-choï.</p>
Mouche du chou	<p>TRAITEMENT À LA PLANTATION : Dose de 210 mL/1 000 m de rangée. Effectuer un traitement par bassinage avec une solution de pulvérisation de 1000 L/ha, sur 10 cm de chaque côté de la plante, de 7 à 10 jours après les semis ou 3 jours après la transplantation.</p> <p>BASSINAGE POSTPLANTATION : Mélanger 1,7 litre dans assez d'eau pour faire 1 000 L de bouillie prête à pulvériser. Appliquer 12,5 L de solution par 100 m de rangée, sur le sol, sur 10 cm de chaque côté de la plante. Ne pas traiter les parties des plantes qui seront récoltées.</p> <p>Si aucun ajout de granulés de chlorpyrifos n'a été effectué au moment des semis : Pour le brocoli, le chou de Bruxelles, le chou et le chou-fleur, traiter par bassinage moins de 3 jours après la transplantation (après la récupération des plants) ou de 7 à 10 jours après les semis. Répéter 21 jours après le bassinage de transplantation ou 28 jours après le bassinage de semis.</p>
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge (BROCOLI, CHOU DE BRUXELLES, CHOU, CHOU-FLEUR, CHOU CHINOIS)	<p>TRAITEMENT DU SOL : Dose de 2,4 litres dans 200 à 400 L/ha. Traiter le sol une seule fois de 3 à 7 jours avant la transplantation. Ne pas incorporer. Traiter également une bande de 15 m dans les vaines clôtures adjacentes.</p> <p>TRAITEMENT DES SEMIS : Dose de 1,2 à 2,4 litres dans 200 à 400 L/ha. Effectuer un seul épandage à la volée au stade de 2 à 5 feuilles.</p>
<b>BROCOLI DE CHINE</b>	Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Appareils au sol seulement (PAS D'ÉPANDAGE AÉRIEN). Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte. Attendre 1 jour avant de pénétrer dans les champs traités.
Mouche du chou	Dose de 150 mL dans 800 L/1 000 m de rangée. Traiter une fois par saison par bandes sur les rangées, 5 à 7 jours après les semis.
<b>AIL</b>	Ne pas traiter plus de 2 fois par saison. Ne pas appliquer moins de 50 jours avant la récolte. Appareils au sol seulement (PAS D'ÉPANDAGE AÉRIEN). Attendre 1 jour avant de pénétrer dans les champs traités.
Mouche de l'oignon	Dose de 3,5 litres dans 1 000 L/ha. Traiter par bassinage du sol sur la rangée de semis.

Cultures, organismes nuisibles	Doses et modes d'emploi														
Ver-gris noir ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge	<p>TRAITEMENT DU SOL : Dose de 2,4 litres dans 200 à 400 L/ha. Traiter 1 fois 3 à 7 jours avant la transplantation. Ne pas incorporer. Traiter également une bande de 15 m dans les vaines clôtures adjacentes.</p> <p>TRAITEMENT DES SEMIS : Dose de 1,2 à 2,4 litres dans 200 à 400 L/ha Traiter une fois par épandage à la volée au stade de 2 à 5 feuilles.</p>														
<b>RUTABAGA</b>	<p>Appareils au sol seulement (PAS D'ÉPANDAGE AÉRIEN). Attendre 1 jour avant de pénétrer dans les champs traités. Ne pas appliquer moins de 30 jours avant la récolte. [Voir aussi ci-dessous.]</p> <p>Si aucun ajout de granulés de chlorpyrifos n'a été effectué, ne pas traiter plus de 4 fois par saison. Si un ajout de granulés de chlorpyrifos a été effectué, ne pas traiter plus de 3 fois par saison.</p>														
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge	<p>TRAITEMENT DU SOL : Dose de 2,4 litres dans 200 à 400 L/ha. Traiter 1 fois 3 à 7 jours avant la transplantation. Ne pas incorporer. Traiter également une bande de 15 m dans les vaines clôtures adjacentes.</p> <p>TRAITEMENT DES SEMIS : Dose de 1,2 à 2,4 litres dans 200 à 400 L/ha. Traiter 1 fois par épandage à la volée au stade de 2 à 5 feuilles.</p>														
Mouche du chou	<p>Dose de 210 mL dans 125 L/1 000 m de rangée. Traiter après la transplantation par bassinage du sol sur 10 cm de chaque côté des plants. Selon l'espacement des rangées, les doses sont les suivantes :</p> <table data-bbox="521 884 829 1066"> <thead> <tr> <th>Espacement de rangées</th> <th>L/ha</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>30 cm</td> <td>7,0</td> </tr> <tr> <td>60 cm</td> <td>3,5</td> </tr> <tr> <td>75 cm</td> <td>2,8</td> </tr> <tr> <td>80 cm</td> <td>2,6</td> </tr> <tr> <td>90 cm</td> <td>2,3</td> </tr> <tr> <td>105 cm</td> <td>2,0</td> </tr> </tbody> </table> <p>Ne pas traiter la partie de la plante qui doit être récoltée. Si aucun ajout de granulés de chlorpyrifos n'a été effectué au moment des semis, traiter par bassinage 10, 28, 49 et 70 jours après les semis. Si un ajout de granulés de chlorpyrifos a été effectué au moment des semis, traiter par bassinage 28, 49 et 70 jours après les semis.</p>	Espacement de rangées	L/ha	30 cm	7,0	60 cm	3,5	75 cm	2,8	80 cm	2,6	90 cm	2,3	105 cm	2,0
Espacement de rangées	L/ha														
30 cm	7,0														
60 cm	3,5														
75 cm	2,8														
80 cm	2,6														
90 cm	2,3														
105 cm	2,0														
<b>CAROTTE</b>	Appareils au sol seulement (PAS D'ÉPANDAGE AÉRIEN). Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer moins de 60 jours avant la récolte. Attendre 1 jour avant de pénétrer dans les champs traités.														

Cultures, organismes nuisibles	Doses et modes d'emploi
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge	<p>TRAITEMENT DU SOL : Dose de 2,4 à 4,8 litres dans 200 à 400 L/ha. Traiter une fois par saison, avant les semis ou la transplantation. On peut aussi traiter une bande de 15 m dans les vaines clôtures adjacentes. Adopter la dose la plus faible, sauf si l'humidité du sol est faible. Adopter la dose la plus élevée si le sol est sec jusqu'à une profondeur de 1 cm. Ne pas incorporer les traitements de préplantation aux sols organiques. L'incorporation aux sols minéraux ne doit pas dépasser une profondeur de 5 cm.</p> <p>TRAITEMENT DES SEMIS : Dose de 2,4 à 4,8 litres dans 200 à 400 L/ha. Traiter par épandage à la volée au stade de 2 à 5 feuilles. Adopter la dose la plus faible, sauf si l'humidité du sol est faible. Adopter la dose la plus élevée si le sol est sec jusqu'à une profondeur de 1 cm.</p>
<b>POMME DE TERRE</b>	Appareils au sol seulement (PAS D'ÉPANDAGE AÉRIEN). Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte. Attendre 1 jour avant de pénétrer dans les champs traités pour effectuer des travaux de dépiçage, de désherbage ou d'irrigation.
Doryphore de la pomme de terre (larve), altise de la pomme de terre, punaise terne	Dose de 1 litre dans 400 à 800 L/ha pour une pulvérisation foliaire.
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge	<p>TRAITEMENT DU SOL : Dose de 2,4 litres dans 200 à 400 L/ha. Pulvériser une fois par épandage à la volée de 3 à 7 jours avant les semis. Ne pas incorporer. Traiter également une bande de 15 m dans les vaines clôtures adjacentes.</p> <p>TRAITEMENT DES SEMIS : Dose de 1,2 à 2,4 litres dans 200 à 400 L/ha. Dès l'apparition des dégâts, appliquer une fois par épandage à la volée.</p>
<b>TOURNESOL</b>	Traiter à l'aide d'un appareil au sol ou par épandage aérien lorsque indiqué. Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer moins de 42 jours avant la récolte. Attendre 1 jour avant de pénétrer dans les champs traités.
Légionnaire grise, ver-gris orthogonal, ver-gris à dos rouge	Appareils au sol seulement (PAS D'ÉPANDAGE AÉRIEN). Dose de 1,2 litres dans 50 à 200 L/ha. Pas d'épandage aérien. Dès l'apparition des dégâts, appliquer une fois par épandage à la volée. Ne pas incorporer les traitements de préplantation aux sols organiques. L'incorporation aux sols minéraux ne doit pas dépasser une profondeur de 5 cm.
Charançon des graines	Traiter à l'aide d'un appareil au sol ou par épandage aérien. Dose de 1,2 litres dans au moins 20 L/ha. Traiter à la fin juillet ou au début août, quand des populations de charançons sont observées dans les capitules.
<b>BETTERAVE À SUCRE</b>	Appareils au sol seulement (PAS D'ÉPANDAGE AÉRIEN). Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer moins de 90 jours avant la récolte. Attendre 1 jour avant de pénétrer dans les champs traités.
Ver-gris orthogonal, ver-gris à dos rouge	Dose de 1,2 à 2,4 litres dans 50 à 200 L/ha. Dès l'apparition des dégâts, traiter les plantules une fois par saison par épandage à la volée. Ne pas incorporer les traitements de préplantation aux sols organiques. L'incorporation aux sols minéraux ne doit pas dépasser une profondeur de 5 cm.



Cultures, organismes nuisibles	Doses et modes d'emploi
<b>ORGE, BLÉ, AVOINE</b>	Ne pas traiter l'orge ou le maïs plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer moins de 60 jours avant la récolte. Traiter à l'aide d'un appareil au sol ou par épandage aérien lorsque indiqué. Attendre 1 jour avant de pénétrer dans les champs traités.
Noctuelle ponctuée (notamment légionnaire berthia), légionnaire grise, ver-gris moissonneur, ver-gris orthogonal, ver-gris à dos rouge	Dose de 0,875 à 1,2 litres dans 50 à 200 L/ha pour un appareil de pulvérisation au sol ou dans 10 à 30 L/ha pour épandage aérien. Appliquer sur le sol ou sur les feuilles. Ne pas incorporer les traitements de préplantation aux sols organiques. L'incorporation aux sols minéraux ne doit pas dépasser une profondeur de 5 cm.
Sauterelles	Dose de 0,58 à 0,875 litre dans 50 à 200 L/ha pour un appareil de pulvérisation au sol, ou dans 10 à 30 L/ha pour épandage aérien. Appliquer comme épandage foliaire à la volée. Adopter la dose la plus faible contre les sauterelles juvéniles et la dose la plus élevée contre les adultes. Il faut appliquer le produit dès que les signes d'infestation se manifestent dans les zones adjacentes non pâturées ni occupées comme les bords de chemins, les emprises et le long des clôtures.
Tétranyque du blé	Dose de 625 mL dans 50 à 200 L/ha pour un appareil de pulvérisation au sol ou dans 10 à 30 L/ha pour épandage aérien. Pulvériser sur les feuilles.
Puceron russe du blé	Dose de 0,5 litre dans au moins 100 L/ha pour un appareil de pulvérisation au sol ou dans au moins 20 L/ha pour épandage aérien. Pulvériser sur les feuilles.
Cécidomyie orangée du blé (BLÉ seulement)	Dose de 0,83 à 1 litre dans 50 à 200 L/ha pour un appareil de pulvérisation au sol. Dose de 1 litre dans 10 à 30 L/ha pour l'épandage aérien. Traiter quand les populations d'adultes ont atteint le seuil économique et que 25 % des épis sont sortis de la gaine, mais attendre autant que possible que 30 % de la culture soit en floraison. Le moment de l'intervention est critique pour l'efficacité de la suppression.  Traiter vers la fin de l'après-midi ou en début de soirée, lorsque la température dépasse 15 °C et que la vitesse du vent est inférieure à 10 km/h.
<b>OIGNON (ordinaire ou à marinier)</b>	Appareils au sol seulement (PAS D'ÉPANDAGE AÉRIEN). Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Attendre 1 jour avant de pénétrer dans les champs traités. Ne pas traiter les oignons à bottelet. [Voir également ci-dessous.] Ne pas appliquer moins de 60 jours avant la récolte.
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge	TRAITEMENT DU SOL : Dose de 2,4 à 4,8 litres dans 200 à 400 L/ha. Traiter une fois par saison, avant les semis ou la transplantation. On peut aussi traiter une bande de 15 m dans les vaines clôtures adjacentes. Adopter la dose la plus faible, sauf si l'humidité du sol est faible. Adopter la dose la plus élevée si le sol est sec jusqu'à une profondeur de 1 cm. Ne pas incorporer les traitements de préplantation aux sols organiques. L'incorporation aux sols minéraux ne doit pas dépasser une profondeur de 5 cm.  TRAITEMENT DES SEMIS : Dose de 2,4 à 4,8 litres dans 200 à 400 L/ha. Traiter par épandage à la volée au stade de 2 à 5 feuilles. Utiliser la dose la plus faible, sauf si l'humidité du sol est faible. Adopter la dose supérieure si le sol est sec jusqu'à une profondeur de 1 cm.

Cultures, organismes nuisibles	Doses et modes d'emploi
<b>TABAC</b>	Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Appareils au sol seulement (PAS D'ÉPANDAGE AÉRIEN). Attendre 1 jour avant de pénétrer dans les champs traités.
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge	TRAITEMENT DU SOL : Dose de 2,4 à 4,8 litres dans 200 à 400 L/ha. Appliquer une fois, 3 à 7 jours avant les semis ou la transplantation. Adopter la dose la plus élevée si le sol est sec jusqu'à une profondeur de 1 cm. Ne pas incorporer les traitements de préplantation aux sols organiques. L'incorporation aux sols minéraux ne doit pas dépasser une profondeur de 5 cm. Appliquer également dans les cultures-aris et le long des clôtures adjacentes sur une bande de 15 m de largeur.
Ver-gris moissonneur	TRAITEMENT DES CULTURES-ABRIS : Dose de 1,125 à 1,2 litres dans 200 à 400 L/ha. Les vers-gris moissonneurs risquent de se nourrir des cultures-abris avant l'enfouissement par labour au printemps. Appliquer sur la zone où a été semé le tabac et sur une bande de 15 m de largeur de la culture de couverture et des clôtures adjacentes. Traiter entre la mi-avril et la fin avril, 4 à 5 jours avant l'enfouissement par labour. Lorsque la culture-abri de seigle mesure environ 15 cm de hauteur, les larves de vers-gris auront atteint le stade optimal pour la suppression. Les céréales cultivées comme culture-abri et traitées avec cet insecticide ne doivent pas servir à la consommation humaine ou animale lorsqu'elles sont traitées moins de 60 jours avant la récolte.
<b>AVELINE</b>	Ne pas traiter plus de 3 fois par saison. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte. Appareils au sol seulement (PAS D'ÉPANDAGE AÉRIEN). Attendre 4 jours avant de pénétrer dans les champs traités pour procéder au dépiçage.
Puceron du noisetier	Dose de 4,2 à 4,8 litres dans 100 L/ha. Pulvériser sur les feuilles à l'aide d'un pulvérisateur à jet porté seulement. Orienter les buses du pulvérisateur à jet porté vers le verger lors de la pulvérisation des bords de rangées.
<b>FORÊT : PIN TORDU</b>	USAGE RESTREINT : Appareils au sol seulement (PAS D'ÉPANDAGE AÉRIEN). Pour usage dans l'Ouest du Canada seulement.
Dendroctone du pin ponderosa	NATURE DE LA RESTRICTION : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi autorisé. Contacter les autorités locales sur la réglementation des pesticides concernant les permis appropriés pouvant être exigés. Ne doit être appliqué que sous la supervision immédiate d'un opérateur antiparasitaire commercial chargé des programmes de suppression des insectes nuisibles. Formulation : Appareils au sol seulement pour supprimer les petites infestations de dendroctone du pin ponderosa dans les peuplements de pins tordus. Surveiller les peuplements entre la mi-juin et la mi-juillet pour déterminer si les arbres sont infestés. Traiter les arbres infestés dans les quelques semaines précédant l'émergence prévue des dendroctones, habituellement en début juillet, pour tuer les dendroctones adultes. Éviter de pulvériser lorsque les conditions favorisent la dérive au-delà de la zone de pulvérisation. Préparer une bouillie de 42 litres de PYRINEX 480 EC pour cultures vivrières/1 000 L d'eau pour produire une bouillie qui contient 2 % de matière active en poids. Traiter à raison de 1 L de bouillie/m <sup>2</sup> d'écorce avant l'émergence des dendroctones adultes. Traiter les fûts à partir du sol jusqu'à une hauteur d'au moins 3 m ou jusqu'à ce que le diamètre d'un fût atteigne 12,5 cm.

## COMBINAISONS DE MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC DES HERBICIDE

PYRINEX 480 EC pour cultures vivrières peut être mélangé en réservoir avec les herbicides cités ci-dessous pour le blé, l'avoine et l'orge. Le mélange supprime les insectes ravageurs, de même que les dicotylédones et les mauvaises herbes graminées tel que recommandé sur les étiquettes des produits utilisés. Lire attentivement le mode d'emploi et les mises en garde pour PYRINEX 480 EC pour cultures vivrières et l'herbicide utilisé dans le mélange en cuve. Si les doses et les temps d'application recommandés ne sont pas respectés pour chaque produit, la suppression des insectes et des mauvaises herbes risque d'être insatisfaisante.

Lorsqu'on mélange en réservoir PYRINEX 480 EC pour cultures vivrières avec les herbicides suivants, toujours ajouter l'herbicide d'abord et PYRINEX 480 EC pour cultures vivrières par la suite :

Avenge 200-C<sup>1</sup> contre la folle avoine  
Banvel<sup>2</sup> plus 2,4-D Amine  
Buctril M<sup>3</sup>  
Herbicide Glean<sup>4</sup> en granules dispersables  
MCPA Ester  
MCPA Amine  
Tordon\* 202C Herbicide liquide  
2,4-D Amine  
2,4-D Ester

REMARQUE : Si PYRINEX 480 EC pour cultures vivrières est ajouté en premier, il risque de s'agglutiner et de boucher les conduits ou les buses.

## MÉLANGES EN CUVE EN COMBINAISON AVEC LE FONGICIDE BUMPER 418 EC

PYRINEX 480 EC pour cultures vivrières peut être mélangé au réservoir avec Bumper 418 EC dans le blé, l'avoine et l'orge de printemps. Le mélange supprime les insectes ravageurs de même que les maladies tel que recommandé sur les étiquettes des produits utilisés. Lire attentivement et suivre le mode d'emploi et les mises en garde des étiquettes de PYRINEX 480 EC pour cultures vivrières et de Bumper 418 EC. Se reporter à l'étiquette de Bumper 418 EC pour les volumes de pulvérisation appropriés. Si les doses et les temps d'application recommandés ne sont pas respectés pour chaque produit, la suppression des insectes et des mauvaises herbes risque d'être insatisfaisante.

Le **MODE D'EMPLOI** de ce produit pour usage sur la mouche du chou dans le radis asiatique (lo bok, daikon), le brocoli chinois et le radis, a été rédigé par des personnes autres que Adama Agricultural Solutions Canada Ltd. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. MANA ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur le radis asiatique, le brocoli chinois et le radis. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Adama de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits pour le radis asiatique, le brocoli chinois et le radis.

**MODE D'EMPLOI :** Pour l'insecticide PYRINEX 480 EC pour cultures vivrières (PULVÉRISATION TERRESTRE SEULEMENT) afin de supprimer la mouche du chou dans : Radis asiatique (lo bok, daikon) – Dose de 210 mL de produit dilué dans 1 000 L d'eau par 1 000 m de rangée en bassinage sur les rangées ensemencées, 7, 20 et 35 jours après les semis. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Ne pas traiter la culture moins de 32 jours avant la récolte.

**Brocoli chinois** – Appliquer en bandes sur le rang une fois par saison, en bassinage, 5 à 7 jours suivant les semis. Dose de 150 mL de produit dilué dans 800 L d'eau par 1 000 m de rangée. (À l'espacement habituel pour le brocoli chinois, cette dose équivaut à 2,2 kg m.a./ha.) Ne pas traiter la culture moins de 21 jours avant la récolte.

**Radis** – Dose de 85 mL de produit dilué dans 380 L d'eau par 1 000 m de rangée en bassinage sur les rangées avec la semence au moment des semis. Ne pas traiter la culture moins de 21 jours avant la récolte. Appliquer une seule fois par saison.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le **MODE D'EMPLOI** de ce produit pour supprimer le ver fil-de-fer dans les pommes de terre, a été rédigé par des personnes autres que Adama Agricultural Solutions Canada Ltd. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Adama ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé pour la suppression du ver fil-de-fer dans les pommes de terre.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager MANA de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits pour la suppression du ver fil-de-fer dans les pommes de terre.

#### **MODE D'EMPLOI**

**Pomme de terre : Ver fil-de-fer** – (dans le sillon au moment du semis) – Dose de 21,6 mL de produit dans 5 L d'eau par 100 mètres de rangée (équivaut à 2,4 L de produit/ha, selon 90 cm d'espacement de rangée).

#### **Délai d'attente**

Les pommes de terre ne doivent pas être récoltées moins de 70 jours après le traitement.

#### **Délai de sécurité**

Le délai de sécurité prescrit (DS) est 24 heures.

<sup>1</sup>Avenge est une marque de commerce de AMVAC Chemical Corporation

<sup>2</sup>Banvel est une marque de commerce de BASF Canada Inc.

<sup>3</sup>Buctril M est une marque de commerce de Bayer CropScience Inc.

<sup>4</sup>Glean est une marque de commerce d'E.I. Dupont de Nemours and Company

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )